



VOTRE MENSUEL SANITAIRE

Lettre d'information - N°30 – Février 2019

Le bureau du GDS réélu le 7 février dernier

Conformément à ses statuts, le GDS a procédé à la réélection de son bureau.

Valéry LECERF, éleveur de bovins et d'ovins viande, à Cavron St Martin, dans le Montreuillois, a été reconduit à la présidence de votre groupement. Il sera épaulé dans sa mission par Betty TERNISIEN (Audresselles) Laurent NAYET (Febvin Palfart) Hervé BARDE (Vacqueriette Erquières) en qualité de vice-présidents, Ludovic BRACQUART (Créquy) secrétaire général, Hélène HEUMEL (Boisdinghen) trésorière ainsi que Nathalie POYER (Herly), Serge CAPRON (Rebreuve sur Canche) Bernard BOULET (Tardinghen) et Florian LEMAIRE (Sombrin) comme membres. Messieurs Florent LIEVIN (Mentque Norbécourt) Jean François DURIEZ (Diéval) Franck LESAY (Framecourt) Mathieu BETHENCOURT (Rebreuve Ranchicourt) Sébastien BRACAVAL (Héricourt) Vincent BERTIN (Bournonville), Benjamin DUMOULIN (Burbure) et Didier Devulder (Merck St Liévin) complètent le Conseil d'Administration, représentatif du territoire et des différentes espèces (bovins, ovins, caprins, porcins).

Chacun est à votre écoute et votre disposition pour répondre à vos attentes et besoins.

FOCUS

Réunions BVD/PARATUBERCULOSE

Des réunions d'informations et d'échanges sur ces deux grandes pathologies d'élevage sont organisées en partenariat avec le Groupement Technique Vétérinaire (GTV)

De 14h00 à 16h00

- Le **mardi 5 mars** au Lycée agricole de **Radinghem**
- Le **jeudi 7 mars** à l'antenne agricole de **Saint Pol sur Ternoise** (ex CCI)

Nous vous attendons nombreux !

BVD :

L'arrêté ministériel sur les rails !

Après une sollicitation de GDS France auprès de monsieur le Ministre de l'agriculture, les GDS Hauts de France ont interpellé les députés et sénateurs en vue d'obtenir la signature rapide de l'arrêté. Depuis, l'ANSES a enfin été saisie, avec un avis attendu pour ce printemps. L'arrêté ministériel pourrait donc être effectif pour la prochaine campagne de prophylaxie !

Pour les éleveurs n'étant pas encore engagés dans la démarche des boucles BVD, il n'est plus question d'hésiter.

Salon International de l'Agriculture

Du 23 février au 5 mars

Les GDS de France sont sur le salon

Hall 4, Stand 4 E 122

Neuf Rouge Flamande, une Jersiaise et trois Prim'Holstein du département iront rejoindre *Imminence*, l'égérie Bleue du Nord de cette édition.

Comme chaque année, le GDS accompagnera les éleveurs du Pas de Calais qui participent à des concours ou des rassemblements au travers de prise en charge des frais d'analyses, visites vétérinaires, validation et transfert des certificats sanitaires.

Les 12 éleveurs de bovins et ovins sélectionnés pour participer au SIA 2019 bénéficieront d'un forfait complémentaire pour les frais annexes liés au déplacement.

Les moutons Boulonnais et les Suffolk seront également visibles au pavillon 1, ainsi que quelques pépites Prim'Holstein sur le Simagena à Villepinte.

Dépistage collectif Paratuberculose : Pour les laitiers, nous sommes fixés !

Début Janvier les éleveurs laitiers ont reçu leur résultat concernant l'analyse en **Lait de Grand Mélange réalisé par le GDS en partenariat avec le Conseil Départemental**. Cette année près de 26% des troupeaux laitiers du Département ont eu un résultat positif ! Pourcentage en baisse chaque année, l'an dernier nous étions à environ 30% ! **Attention** ce résultat sur Lait de Grand Mélange est un **indicateur à une date précise et ne permet pas à 100% de déterminer** si la paratuberculose est présente chez vous ou pas !

Ce résultat est à **mettre en corrélation avec d'autres indicateurs** de votre troupeau pour **définir vraiment s'il y a un risque de paratuberculose** : cas cliniques ou non dans le cheptel, introductions, charge parasitaire sur l'exploitation, historique en paratuberculose, ...C'est pourquoi si une suspicion était déjà existante avant le dépistage collectif et que celui-ci revient négatif cette année, **il ne faut pas en rester là !** Avant de réaliser des prises de sang sur tous les bovins de 18 mois, ce qui s'avère nécessaire mais coûteux, vous pouvez vous tourner dans un 1^{er} temps vers **une analyse d'environnement**, qui permettra de vous aiguiller s'il y a présence de la bactérie paratuberculose chez vous ou pas. Cet outil consiste à prélever de la bouse sur 4 sites stratégiques dans votre exploitation et à analyser ces échantillons en PCR, analyse assez précise qui pourra déterminer s'il y a présence de germe ou pas.

N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire pour réaliser cet échantillonnage, son coût d'analyse est d'environ 120€HT au LDA mais **le GDS vous en rembourse 50% !** D'ici quelques mois lorsque l'ensemble des résultats allaitants seront connus, vous disposerez d'un **focus global du dépistage collectif et de la maîtrise de la paratuberculose sur le département**.

En attendant n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements ou venez participer à l'une de nos réunions d'informations pour en savoir plus !

Santé du veau : opération « Niches à veau » reconduite

Vu le succès de ce 1er groupement l'an dernier, nous reconduisons cette opération en 2019 avec notre partenaire KERBL ; **les tarifs 2018 sont maintenus**. L'offre sera complétée par du matériel de gestion du colostrum et un chauffe lait, assurant la pasteurisation du lait. Les bons de commande vous seront transmis très prochainement.

INTRODUCTIONS : Rappels !

La principale source de contamination provient de bovins achetés qui ont été introduits directement dans le troupeau sans période de quarantaine. Par ailleurs, une négligence dans les délais de dépistage obligatoire permet aux virus ou autres bactéries de s'installer très rapidement et s'étendre à une très forte proportion d'animaux.

C'est pourquoi, ***l'isolement des animaux introduits et le dépistage dans les 15 à 30 jours suivant l'arrivée*** (obligatoire pour l'IBR) **sont indispensables pour se prémunir de toute contamination**, principalement virale. Les dérogations sont à proscrire.

ATTENTION, ces derniers mois, le GDS observe une dérive à ces niveaux.

Et pour bénéficier de remises déduites directement sur vos factures adhérents, et des analyses couplées IBR+BVD, IBR+BVD+Paratub, IBR+BVD+Néospora ou l'intégralité de ces analyses, demandez le « kit au mouvement » à votre vétérinaire.

Formation « manipulation des contentions Bovins » par la MSA du Pas-de-Calais !

Chaque année, plus de la moitié des accidents du travail déclarés par les exploitants agricoles sont liés aux activités d'élevage bovins. C'est pourquoi, la MSA organise une formation manipulation contention des Bovins le **21/03/2019 sur le secteur de Bavincourt**.

Cette formation est gratuite et à destination des éleveurs du Nord-Pas de Calais.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Msa au 03.21.24.60.69 ou au 03.20.00.21.78.

Transport des animaux et Abattage d'urgence à la ferme :

La réglementation en matière de transport des animaux a évolué en 2018. L'aptitude au transport d'un animal doit être évaluée en fonction de son état général et des conditions de transport. En cas de doute, l'avis du vétérinaire doit être sollicité. **Si l'animal est jugé inapte** (blessure ouverte, animal incapable de bouger ...), deux issues possibles : l'euthanasie vétérinaire ou l'abattage d'urgence en ferme pour valorisation commerciale. Dans ce dernier cas, l'animal mort doit être **acheminé dans les 2 heures à l'abattoir**, même pour autoconsommation. Au-delà la carcasse doit être réfrigérée. Pour toute question, rapprochez-vous de l'interprofession bovine (03.21.15.24.70), ou consultez le dossier « transport des bovins » sur notre site internet.

Biosécurité : Profitez de l'opération « bacs d'équarrissage »

Une bonne gestion des animaux morts étant une des mesures essentielles et « *de bon sens* » d'un plan de biosécurité, les Gds Hauts de France ont mis en place un **groupement d'achats** de bacs d'équarrissage avec les Ets COUSIN, fabricant régional. Référencés par Atemax, ils vous sont rétrocédés directement par notre filiale 4D services, à des conditions préférentielles. Le bon de commande vous a été adressé par mail début février. Vous pouvez le télécharger sur le site www.gdshautsdefrance.fr (rubrique 4D) ou le demander directement au GDS.

Santé du veau : opération « Niches à veau » reconduite

Vu le succès de ce 1er groupement l'an dernier, nous reconduisons cette opération en 2019 avec notre partenaire KERBL ; **les tarifs 2018 sont maintenus**. L'offre sera complétée par du matériel de gestion du colostrum et un chauffe lait, assurant la pasteurisation du lait. Les bons de commande vous seront transmis très prochainement.

Peste Porcine Africaine : 2 personnes incarcérées en Belgique

Alors que la France poursuit l'installation d'une nouvelle clôture pour éviter la propagation de la maladie sur son territoire et multiplie les battues de régulation de sangliers aux abords de la frontière, les autorités belges ont, peut-être, élucidé l'origine de la contamination. Quatre personnes ont en effet été interpellées récemment et deux emprisonnées pour avoir importé des sangliers des pays de l'Est, et les avoir relâchés sur les territoires de chasse environnants. Pour rappel, et là où il est classé nuisible, tout lâcher de sanglier est interdit en France.

Faune sauvage : des cas de tularémies confirmés

Le réseau de surveillance de la faune sauvage (SAGIR) nous a informé de la confirmation de foyers de **tularémie** sur l'Artois, le Ternois, le Haut pays, le Boulonnais et le Calaisis. Des lièvres retrouvés morts ont été analysés et se sont révélés **infectés par la bactérie**. Cette maladie étant une zoonose (maladie transmissible à l'homme), nous vous invitons à ne pas manipuler les cadavres de lièvres à mains nues.

Découvrez dès à présent le nouveau site des GDS Hauts-de-France !
Consultez vos résultats sanitaires et le guide à l'achat avec le **SPECIAL ADHERENTS :**
www.gdshautsdefrance.fr



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter au **03 21 60 48 98** ou par mail à l'adresse suivante : gds62@reseaugds.com